
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT A PARTIR DU 4 FEVRIER 2022

DIVISION 3

DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES CLUBS DE D1, D2 et D3

- Modification des conditions de report d'un match pour cas de COVID-19 : chaque équipe doit déposer une liste de 22 joueurs dont au moins 2 gardiens. Ne peuvent être inscrits sur cette liste que les joueurs ayant déjà figuré sur une feuille de match cette saison. Une équipe pourra demander un report si 5 joueurs ou 2 gardiens de cette liste sont touchés par la COVID. Les autres joueurs qualifiables pour jouer dans l'équipe et qui ne sont pas sur la liste peuvent jouer dans l'équipe ;
- En cas de report d'un match les clubs concernés disposent d'un délai de 72H pour s'accorder sur une date de repli. A l'expiration de ce délai, les services de la FFHG imposeront une date de report.
- Dans l'hypothèse où des matchs ne seraient pas joués à l'issue de la saison régulière, un principe d'attribution des points en fonction de la moyenne des points acquis sur les matchs déjà joués sera appliqué. La moyenne du nombre de points que l'équipe aura acquis par match pendant les matchs joués sera appliquée aux matchs non joués.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA DIVISION 3

- Afin de gérer les reports de matchs, la fin de la saison régulière est décalée d'une semaine (26 février au lieu du 19) ;
- Le carré final reste prévu du 6 au 8 mai mais par sécurité il est demandé aux candidats à l'organisation du carré final de considérer également les dates du 13 au 15 mai.